



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment son article 8,

Le président de l'Université Toulouse Capitole, Hughes KENFACK, donne délégation de signature à :

Monsieur Patrick DUMAS, *en qualité de Directeur du Centre de Formation d'Apprentis de l'Université Toulouse Capitole (CFA)*,

à l'effet de signer :

- les conventions de formation professionnelle dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ;
- les contrats d'apprentissage (cerfa) ;
- les prises en charge OPCO ;
- les fiches de référencement OPCO ;
- les certificats de réalisation ;
- les attestations de début et de fin de formation ;
- les PV du conseil de perfectionnement.

La présente délégation prendra effet au 16/07/2026.

Fait à Toulouse, le 16/07/2026

Le délégataire,

Le directeur du CFA,
Monsieur Patrick DUMAS



Le délégant,

Le président,
Hughes Kenfack

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
- www.ut-capitole.fr